

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016 à 15h00

PRESENTS :

Laurent GRANDSIMON, Annie SAGNES, Jérôme LURIE, Marie-Rose HAURINE, Hervé MARCHAND, Jean-Bernard CARRERE, Laurent CAZAUX, Agnès DEMOURY, Romain ESTRADE, Jean-Claude LE BORGNE, Alain LESCOULES, Elisabeth POURTET, Magalie SALIS.

ABSENTS :

*Séverine MAURIES-LAUBERTON (procuration donnée à Mr Alain LESCOULES)
Florence MARQUE (procuration donnée à Mr Jérôme LURIE)*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à ce Conseil Municipal « restreint » du 11 mai 2016. Il est prévu un Conseil Municipal plus étoffé pour la fin du mois, temporairement prévu le mardi 31 mai 2016 à 21 h 00.

Dans l'attente du retour de Madame Claire BENNASSAR, Directrice Générale des Services (DGS), en arrêt maladie jusqu'au 12 juin 2016, ce Conseil Municipal restreint à été programmé pour valider et pouvoir notifier aux entreprises les travaux urgents à réaliser, continuellement à la réhabilitation du pont dit « Casino » Avenue Saint-Sauveur.

Pendant que la feuille de présence circule, Monsieur le Maire donne simultanément la liste des procurations.

Compte-rendu du conseil : Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle méthode de rédaction est proposée. A partir d'aujourd'hui et pour les deux précédents conseils (le 16/03/2016 et le 12/04/2016), le compte-rendu transcrit sera plus succinct ; seront enregistrées les déclarations officielles de début de conseil (*à faire passer par écrit*) et les délibérations. Les discussions à bâton rompu ne seront plus consignées au compte-rendu, par contre, la bande audio sera mise en ligne et accessible pour tout le monde sur le site internet de la mairie. La bande vocale sera conservée, sur le site de la mairie, le plus longtemps possible, suivant la potentialité technique.

Monsieur le Maire souligne que, la semaine prochaine, parallèlement à l'envoi des trois derniers comptes-rendus « papier » aux membres du Conseil, ceux-ci seront mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Monsieur Alain LESCOULES déplore que le Conseil Municipal soit convoqué durant l'après-midi incommode par la même certaines personnes qui ne peuvent venir ou doivent prendre une demi-journée de congé.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Maire, demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont d'autres observations à formuler. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur Hervé MARCHAND concernant l'attribution des travaux de voirie avenue Saint-Sauveur.

1. Attribution du marché public de travaux de réparation de la voirie Avenue Saint-Sauveur

Monsieur Hervé MARCHAND souligne l'importance de ces travaux à réaliser (réfection des trottoirs et déplacement éclairage public pour faciliter l'accès) entre le passage piéton « Soucastet » et le pont du gave, consécutivement à la réhabilitation du pont dit « Casino » avenue Saint-Sauveur et antérieurement au démarrage du revêtement complet de la chaussée qui doit être réalisé par le Conseil Général depuis le carrefour « Soucastet » et jusqu'au Pont Napoléon. C'est également la continuité des travaux post-crue de juin 2013.

Les travaux du présent marché consistent : travaux de terrassement, réalisation de structures de chaussée, pose de bordures et maçonneries diverses, travaux de reprofilage et de revêtement de chaussée, travaux de remise à la côte d'ouvrages, réalisation d'infrastructures d'éclairage public.

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux de voirie : 5 entreprises ont répondu

Les entreprises SBTP, Colas, Malet, la Routière des Pyrénées et Guintoli ont présenté une offre.

Après analyse, l'offre la mieux-disante est celle de **l'Entreprise Routière des Pyrénées** pour un **montant HT de 28 328,50 €** pour une estimation des services techniques évaluée à 37 118 € HT.

L'entreprise s'engage à réaliser les travaux dans les délais prévus au marché.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix :

13 Pour – 02 Abstentions (dont 01 pouvoir)

DECIDE d'attribuer le marché à l'Entreprise Routière des Pyrénées pour un montant de 28 328.50 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

2. Ouverture poste d'agent d'animation en contrat aidé CAE/CUI - (TNC 30h/Sem)

Madame Annie SAGNES indique que dans la « pratique locale » le travail effectué sur ce poste d'agent d'animation se divise entre les animations communales et les actions de l'Office de Tourisme. Le souhait est d'officialiser ce partage entre la Commune (50%) et l'Office de Tourisme (50%). Pour un intérêt financier (*cotisations patronales moins élevées*) le poste sera porté par la Commune de LUZ avec une convention de mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire rappelle la **Loi NOTRE** concernant le transfert de la « compétence tourisme » aux intercommunalités, transfert qui suscite toujours autant d'interrogations concernant les Offices de Tourisme des stations classées. Si l'Office de Tourisme devient intercommunal il y aura rationalisation des services des Offices de Tourisme dans la vallée, d'où l'intérêt d'avoir la flexibilité de ce poste d'agent d'animation sur la Commune de LUZ avec une mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme. Autour de cette question, de l'inquiétude partagée par tous sur le devenir des Offices de Tourisme, le débat s'engage entre les élus.

Il est proposé la création d'un contrat aidé CUI-CAE, à temps non complet (30 h/Sem), avec une aide de l'Etat sur 20h/Sem.

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent d'animation selon les conditions fixées ci-après :

Missions Dévolues	Durée de travail hebdomadaire	Rémunération brute mensuelle
Agent d'animation		
50% sur la Mairie 50% sur l'Office de Tourisme	30 heures	SMIC

Ce contrat est à durée déterminée (CDD) pour une durée de 6 mois minimum et 24 mois maximum renouvellements inclus, sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat Unique d'Insertion ».

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste d'agent d'animation en CUI-CAE selon les modalités indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat, ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI-CAE.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

1 Communes « hors TAFTA »

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, également connu sous le nom de traité de libre-échange transatlantique (**TAFTA** en anglais), est un accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis prévoyant la création d'une zone de libre-échange transatlantique souvent appelée grand marché transatlantique.

Si le projet aboutit, il instituera la zone de libre-échange la plus importante de l'Histoire, couvrant 45,5 % du PIB mondial. Ses défenseurs affirment que l'accord conduira à une croissance économique pour les deux parties tandis que les critiques soutiennent notamment qu'il augmentera le pouvoir des entreprises face aux États et compliquera la régulation des marchés.

Le projet de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis est appelé « TAFTA » (Transatlantic Free Trade Agreement) ou encore grand marché transatlantique.

De plus en plus de Collectivités locales se déclarent « **hors TAFTA** ». Une délibération sera proposée au Conseil Municipal ultérieurement sur le fait qu'elle se déclare aussi « hors TAFTA » et souhaite sortir du piège des accords de libre-échange.

2 Suivi de la Trésorerie

Compte tenu des inquiétudes financières actuelles, Monsieur le Maire fait un rappel sur le suivi mensuel et l'accompagnement de la trésorerie, tout le long de l'année, à savoir :

- ⇒ le prêt de la gendarmerie qui finance présentement les autres travaux en cours ;
- ⇒ la Commune toujours dans l'attente du versement des subventions demandées à l'automne 2015 ;
- ⇒ la perspective de l'attribution des arrêtés de subvention pour le barrage filtrant ;
- ⇒ la vigilance à tenir sur le commencement des gros chantiers à venir (barrage filtrant, promenade du BASTAN), et par conséquent les répercussions sur la fin de l'exercice 2016.

3 Point sur les travaux

Ce mardi 10 mai 2016 à 10 heures, une réunion s'est déroulée à la mairie avec les représentants de la DDT, du RTM et les Entreprises FFT et SERHY. La réunion ayant pour objet :

- ⇒ faire un point technique et financier sur les travaux complémentaires YSE Amont avant le redémarrage des travaux
- ⇒ faire un point sur l'avancement des dossiers du marché « Plage de dépôt ».

Plage de dépôt : au cours de cette réunion Monsieur le Maire a annoncé le report des travaux, ceux-ci étant conditionnés à l'obtention des arrêtés de subvention (Région et BOP181). Un retour de ces deux demandes de subvention est espéré pour la fin mai. En conséquence, le Groupement attend le « feu vert » de la Collectivité pour démarrer les travaux de création de piste d'accès et travaux du marché « Plage de dépôt ».

Travaux complémentaires YSE Amont : l'enveloppe du marché est respectée (750 886 € HT à réaliser sur les crédits restants). La Commune valide le fait que les travaux YSE Amont peuvent redémarrer. La date est fixée au mardi 17 mai 2016.

- le 17/05/2016 : implantation des ouvrages
- le 24/05/2016 : sur site au Pont de « Villenave », réunion pour faire le point des travaux YSE Amont qui auront redémarré depuis une semaine.
- fin juin : 1^{ère} situation de travaux (estimation 25%)

Pour information : ouverture de la Piscine Municipale au public le **samedi 2 juillet 2016**.

Monsieur Jean-Claude LE BORGNE trouve dommage que, dans un pays touristique comme le nôtre, la période d'ouverture soit restreinte. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la même amplitude d'ouverture depuis 2012 (antérieurement en juin, à la demande des enseignants les cours de natation ont été reportés sur septembre)

4 Station de ski

Exposant que le budget de la Commune de Luz est très dépendant des résultats de la station de ski, à plus d'un mois de la fermeture de la station de ski, et en l'absence de tout document officiel, Monsieur Alain LESCOULES, en temps que représentant de 50% de la population, sollicite, en chiffres, les

résultats pour cette saison d'hiver 2015/2016, à savoir : la dette, la négociation avec les banques, les résultats sur les remontées mécaniques, les résultats du restaurant, ce qu'a payé le gestionnaire du BEDERET, le matériel renouvelé ..etc.

Monsieur le Maire oppose que ces discussions se font en Conseil de Régie, souligne le climat de conflit permanent sur ce sujet et rappelle les résultats déjà donnés (-10%) sur la saison avec, malgré les difficultés, un compte administratif présentant une réduction du déficit cumulé de fonctionnement sur les trois dernières années.

Tout autour de cette question, le débat s'engage à nouveau entre les élus.

5 Régie des THERMES

Monsieur Alain LESCOULES indique qu'il n'est pas normal, que l'on profite d'un congé de la Directrice des Thermes pour installer une nouvelle Présidente en Conseil d'Administration, hier soir. Monsieur Jérôme LURIE souligne que la réunion était prévue en accord avec la Directrice des Thermes.

6 Communication d'un Courriel

Monsieur Alain LESCOULES donne lecture d'un courriel, en date du 18 avril 2016, de Monsieur Alain RICHELLE, par lequel il requiert le Maire et les Conseillers Municipaux. Il donne lecture et cite :

« Madame Annie SAGNES a certifié à l'ensemble du Conseil Municipal que le Conseil des Prudhommes avait été saisi concernant un simple désaccord sur une fin de contrat. Je souhaite que soit corrigée cette information devant l'ensemble du Conseil Municipal. »

Ce que je fais aujourd'hui. « En effet, j'ai saisi le Conseil des prudhommes pour non respect des obligations contractuelles. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions à formuler. En l'absence d'autres questions la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

L'intégralité de l'enregistrement audio de la séance du Conseil municipal est consultable sur :

Site internet :

www.luz.org

Page :

Mairie

Onglet :

Vie municipale

**Comptes-rendus des séances
du Conseil Municipal**